

Cadre réservé au SPANC : **Date de réception :**
N° du dossier :

* Champs à compléter obligatoirement pour l'instruction de la demande

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR*

- ✓ La présente demande dûment complétée, datée et signée par le demandeur.
- ✓ **Etude de définition d'une filière ANC obligatoire par un bureau d'études compétent en ANC.**
(Liste des bureaux d'études adhérents à la charte du Conseil départemental de la Dordogne : www.la-cab.fr rubrique assainissement non collectif)
- ✓ **Extrait cadastral permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les puits, sources et forages dans un rayon de 100 mètres.**
- ✓ **Plan d'implantation donnant les limites du terrain, la situation de l'immeuble et des immeubles voisins, la position des différents éléments de l'installation, des canalisations et de l'exutoire, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain et d'indiquer le devenir des eaux pluviales.**
- ✓ **Plan intérieur de la maison.**
- ✓ **Pour les filières drainées, le rejet des eaux usées traitées vers un exutoire est soumis à **autorisation du propriétaire** de l'exutoire, **l'autorisation doit être jointe à cette demande.****

DEMANDEUR*

NOM - Prénoms *: _____ Tél *: _____

Adresse - Code postale - Commune *: _____

N° SIRET (entreprise, société...) *: _____ Mail *: _____

SITUATION DU PROJET *

Adresse : _____

Code postale - Commune : _____

◆ Références cadastrales du terrain *

Section (s) : _____ N° de Parcelle (s) : _____ Lotissement : oui non

BUREAU D'ÉTUDE*

Nom : _____

Coordonnées : _____

INSTALLATEUR*

Nom : _____

Coordonnées : _____

NATURE DU PROJET*

- Construction neuve faisant l'objet d'une demande de permis de construire
- Construction existante faisant l'objet d'une demande de permis de construire
- Réalisation d'une installation d'assainissement sans demande de permis de construire

LOCAUX À DESSERVIR*

- Résidence Principale
- Résidence secondaire
- Résidence locative : annuelle Saisonnière
- Autres : _____

Nombre de logements : _____

Nombre de chambres par logement : _____

Nombre de Pièces principales par logement (destinée au séjour et au sommeil + bureau) : _____

Nombre d'équivalents-habitants : _____

TERRAIN RÉCEPTEUR

Surface totale : _____ m² Surface disponible pour l'assainissement : _____ m²

- ◆ **Topographie** plat ou peu pentu pente supérieure à 10 cm par mètre
- ◆ **Eau souterraine :** Existe-t-il un puits servant à la consommation humaine :
 OUI NON NE SAIT PAS
dans un rayon de : < 35 m > 35 NE SAIT PAS
(si oui, le faire apparaître sur les plans joints au projet)

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT CHOISI *

1. Prétraitement des eaux usées

- Fosse toutes eaux : Volume : _____ l
 Décanteur primaire : Volume : _____ l

➤ En cas de réhabilitation uniquement :

- Fosse septique : Volume _____ l (sous condition du bon dimensionnement et du bon état de l'ouvrage) Bac à graisses : Volume _____ l

Dispositifs complémentaires

- Préfiltre ou indicateur de fonct. : Volume: _____ l
 Bac à graisses : Volume : _____ l

2. Epuration des eaux prétraitées

- Tranchées d'épandage en sol naturel Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire de tranchées : _____ m
 Filtre à sable vertical non drainé Surface : _____ m²
 Tertre d'infiltration Surface base : _____ m² Surface sommet : _____ m²
 Filtre à sable vertical drainé (prévoir une évacuation des eaux traitées) Surface : _____ m²
 Filières agréées : Dénomination commerciale : Numéro national d'agrément :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

3. Évacuation des eaux après traitement (pour les systèmes drainés)

L'autorisation d'évacuation délivrée par le propriétaire de l'exutoire est à fournir avec cette demande

- Fossé privé Fossé mitoyen Fossé communal (chemin rural) Fossé communautaire
Propriétaire du fossé : le propriétaire Propriétaire du fossé : les usagers du fossé Propriétaire du fossé : la commune Propriétaire du fossé : la CAB
 Fossé départemental (réhabilitation uniquement) Fossé national :
Propriétaire du fossé : le Conseil Départemental de la Dordogne Propriétaire du fossé : Direction des routes
 Drains de dispersion : Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire de tranchées : _____ m
 Lit de dispersion : Surface : m² L: _____ m x l: _____ m
 Réseau pluvial Ruisseau, rivière Puits d'infiltration (soumis à étude hydrogéologique et à autorisation)

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

- ✓ Modification du projet validé faisant l'objet d'un avenant, abandon du projet, ou dossier classé sans suite : le demandeur restera redevable de la redevance liée à l'instruction du dossier de conception.
- ✓ Assainissements multiples : instruction, rapport de visite et facturation pour chaque dispositif.
- ✓ **Il est indispensable d'attendre l'avis de la Communauté d'Agglomération pour commencer les travaux.**
- ✓ **Le propriétaire s'engage à informer le SPANC au moins 48h00 avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC sous peine d'une non-conformité au contrôle de bonne exécution.**

RÉALISATION DU PROJET*

Le propriétaire et son maître d'œuvre (concepteur, installateur), chacun en ce qui le concerne, s'engagent à réaliser une installation d'assainissement non collectif conformément aux dispositions réglementaires applicables, après avoir pris connaissance de l'avis du service de contrôle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Tous les renseignements sont certifiés exacts. Le propriétaire autorise le technicien à mener à bien la réalisation du contrôle de bonne exécution des travaux sur le terrain. **Le propriétaire s'engage à payer les redevances afférentes aux différents contrôles (cf tarif en vigueur sur le site de la CAB <https://la-cab.fr/>).**

À _____, le _____

Signature du propriétaire obligatoire

À _____, le _____

Signature du maître d'œuvre